



CHAM 'INFO

www.ch-montargis.fr

Journal interne n° 41 - Novembre 2011



Photo J.-Marc Thibault

edito

La crise

La crise économique internationale est bien réelle. Elle amène son lot d'incertitudes et d'inquiétudes pour l'avenir.

Je tiens à vous rassurer. Le CHAM n'est pas concerné directement par nos emprunts.

En revanche, indirectement le CHAM est tenu de participer à l'effort national afin d'avoir un budget équilibré. Pour 2011 ce ne sera sans doute pas le cas. Sans être catastrophique, la situation est tendue et mérite vigilance. Cependant, la qualité de la prise en charge des malades doit demeurer notre préoccupation première. Tout d'abord parce qu'il s'agit de notre mission, ensuite parce que la non qualité coûte cher.

Même si des difficultés sont bien réelles, il est impératif d'aller de l'avant et de penser positif. Nous devons tous réfléchir aux améliorations possibles. Des projets porteurs se dessinent pour 2012.

N'oublions pas que nous devons tous orienter nos efforts pour le malade et pour le CHAM.

Didier POILLERAT

sommaire

EDITO p1
SOMMAIRE

CHAM'INFORME p 2 & 3
• Agrément Sanitaire Européen
2^e étape franchise par l'UCP !

DOSSIER : TRAVAUX p 4 à 9
• Les bâtiments en construction

PROCHE DE VOUS p 10
• Le Service Central Transport Patient : SCTP

CHAM'INTÉRESSÉ p 11
• L'Hôpital a du talent... édition 2011

MEMENTO p 12
• Arrivées - Départs - Mouvement des internes
Mariages - Naissances - Décès

comité de rédaction :

Directeur de la Publication :
D. POILLERAT

Rédactrice en Chef : C. ROMANELLI

Rédactrice Adjointe : E. BREME

Secrétaire de Rédaction : V. DELANDE

Membres : D. BADOU ; MF. BENMALEK

N. BLOCH - N. BREMONT

V. BOUDAUD-MATJASEC - H. PELLE.

Illustrations : CHAM & Imp. Centrale.

AGREMENT SANITAIRE EUROPEEN : 2^e ETAPE FRANCHIE PAR L'UCP !

Le 6 Octobre, l'Unité Centrale de Production de la cuisine de l'hôpital a obtenu son Agrément Sanitaire Européen, provisoire, pour 3 mois après le contrôle d'un inspecteur de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP). *Je félicite pour leur réussite et remercie de leur mobilisation toute l'équipe des cuisines.*

Carole ROMANELLI – Directrice DALT & Communication



Qu'est ce que l'Agrément Sanitaire européen ?

- Le dossier d'agrément sanitaire est un document obligatoire pour tous les établissements **préparant, transformant** ou **entreposant** des produits d'origine animale ou des denrées contenant des produits d'origine animale, qui remplace le n° Sanitaire National.
- Il fixe entre autres le respect des Bonnes Pratiques d'Hygiène (B.P.H), et l'application obligatoire du principe **HACCP** (Analyse des Dangers et Contrôle des Points Critiques) par la mise en place du plan de maîtrise sanitaire (**P.M.S**).



C'est donc un document important à constituer et à tenir à jour. Il permettra aussi de justifier notre travail vis-à-vis de la DDPP.

Exemples de documents et informations à fournir

- Organisation générale : organigrammes fonctionnels et répartition des différentes catégories de personnel.

Les documents relatifs aux bonnes pratiques d'hygiène concernant :

- Le personnel : plan de formation à la sécurité sanitaire des aliments.
Tenue vestimentaire : descriptif, entretien.
Organisation du suivi médical.
- L'organisation de la maintenance des locaux et des équipements et du matériel.
- Les mesures d'hygiène préconisées avant, pendant et après la production : plan de nettoyage-désinfection, instructions relatives à l'hygiène.
- Le plan de lutte contre les nuisibles.
- L'approvisionnement en eau.
- La maîtrise des températures.
- Le contrôle à réception et à expédition.

- Les documents relatifs aux procédures fondées sur les principes de l'HACCP :

- Le champ d'application de l'étude.
- Les documents relatifs à l'analyse des dangers biologiques, chimiques et physiques et mesures préventives associées.
- Les documents relatifs aux points critiques pour la maîtrise lorsqu'il en existe (CCP).
- La liste argumentée des CCP précisant le caractère essentiel de la ou des mesures de maîtrise associée(s).
- Pour chaque CCP :
 - la validation des limites critiques.
 - les procédures de surveillance.
 - la description de la ou des actions correctives.
 - les enregistrements de la surveillance des CCP et des actions correctives.
 - Les documents relatifs à la vérification.
- Les procédures de traçabilité et de gestion des produits non conformes (retrait, rappel...).

CHRONOLOGIE DU DOSSIER

En 2009,

une équipe est formée pour prendre en charge la rédaction du Dossier à remettre à la DDPP 1^{re} étape de la demande d'Agrément.

3 personnes reçoivent une formation sur la mise en place du P.M.S et sur la rédaction du dossier d'Agrément :

- Mr Pascal Quarré qui s'occupe de la partie connaissance des textes et normes, mise en page & rédaction des documents des BPH et HACCP.
- Mr Pascal Burda qui s'occupe des mises en application des documents sur le terrain, prise en charge des demandes de travaux et de la formation des agents de l'UCP + gestion documentaire.
- Mme Ninfa Pernier qui s'occupe de la partie Qualité du dossier et des audits sur le terrain.
- L'équipe a reçu une aide technique du cabinet AFHOR.

En 2010,

- Tous les agents de l'UCP reçoivent une formation sur « Les bonnes pratiques d'hygiène HACCP »
- Remplacement des équipements non opérationnels par rapport au dossier d'agrément (*cellule de refroidissement, thermoscelleuse,*)

En 2011,

- Finalisation du dossier d'agrément par P. Quarré avec l'aide du cabinet ACM, pour la partie méthodologique & rédactionnelle du dossier, supervisée par la DALT.
- Mars 2011, dépôt du dossier (*plus de 300 pages*) à la Direction Départementale de Protection des Populations à Orléans.
- Septembre 2011, après instruction du dossier par l'inspecteur de la DDPP, et 5 modifications des documents, notre dossier a été jugé recevable et nous avons eu la visite de l'inspecteur qui nous a attribué un agrément provisoire pour 3 mois.

PROCHAINE ETAPE

D'ici 3 mois, les travaux demandés par l'inspecteur sur les locaux de l'UCP devront être réalisés ainsi que les modifications de certains documents.

Au mois de Janvier 2012 (*ou avant*), nous aurons une nouvelle visite de l'inspecteur qui nous prolongera l'agrément provisoire pour 3 mois ou nous l'attribuera de façon « définitive », bien que l'agrément européen ne soit jamais définitif et puisse être supprimé d'une année sur l'autre.

En effet, le dossier de l'agrément doit être tenu à jour, avec obligation d'une réunion de direction annuelle avec l'équipe HACCP et l'envoi systématique des modifications à l'inspecteur de la DDPP.

LA SUITE

Mise en place des contrôles qualité, hygiène, température, et de traçabilité sur les sites servis par l'UCP : les EHPAD, offices de soins, etc.

En effet le paquet hygiène, nous fait obligation d'avoir une traçabilité complète sur les produits, communément appelé « de la fourche à la fourchette ».

Il est à noter que cet agrément provisoire a été obtenu avec l'aide précieuse de :

- Mr Brikaline pour toutes les modifications des plans annexés au dossier.
- M. Marcotte et l'ensemble des corps de métier des services techniques du CHAM.

Qu'ils en soient remerciés à cette occasion.

Pascal Quarré / Pascal Burda



LES BATIMENTS EN CONSTRUCTION

Depuis plusieurs mois les habitants de l'agglomération montargoise découvrent l'agrandissement du CHAM avec trois projets phares : **le G30, la nouvelle réanimation, une galerie de liaison CHAM-IRM.**

A mi-parcours de ces constructions il paraît utile de présenter plus précisément l'envergure de ces projets qui font par ailleurs l'objet d'une exposition dans le hall de l'hôpital. Nous suivrons une logique temporelle (livraison du bâtiment) pour situer les différentes opérations.

La Galerie de liaison



- 100 m²
- 213.000 €
- Démarrage travaux : sept 2010
- Fin travaux : oct 2011



D'une longueur de 35 m pour une largeur de 2.80 m avec une inclinaison conforme aux standards et un dispositif de sécurité approuvé, **la galerie, située entre le service et l'IRM est destinée à faciliter le transport des patients entre les différents service du CHAM et l'IRM en cessant d'avoir recours à des ambulances**, sources de coûts supplémentaires et parfois de retards.



Elle a impliqué, en amont, la réfection d'un couloir d'accès (tunnel de gérontologie) afin d'améliorer le confort des patients transportés.

Ouverte depuis le 3 Octobre son accès fera l'objet d'une étude complémentaire pour adapter la cabine d'ascenseur et permettre l'adressage des usagers de la nouvelle réanimation.



Entreprises		
Lot	Fonctions	Titulaires
N° 1	V.R.D./ maçonnerie/ carrelage	Clément
N°2	Charpente/ couverture/ Zinguerie	Muguet
N°3	Menuiserie ext. Alu- Intérieures	Sud métallerie
N°4	Plâtrerie / plafonds suspendus	Tatangelo/bidet
N°5	Electricité	Bureau
N°6	Chauffage	Abraysienne
N°7	Peinture	Roggiani

Organisation	
Fonction	Titulaires
Maître d'ouvrage	C.H.A.M.
Bureau de contrôle	Veritas
Coordinateur SSI	Préventi
Coordination SPS	Cabinet Bourgoin



Le service de Réanimation



- 614 m²
- 12.300.000 €
- Démarrage travaux : fév. 2010
- Fin travaux : fin 2012



Fruit d'une longue réflexion l'extension et restructuration du service de réanimation va bientôt se concrétiser avec l'ouverture d'un nouveau bâtiment situé à droite de l'entrée de l'hôpital.

Cette réalisation répond à de nombreux objectifs visant à optimiser la qualité de la prise en charge :

- le regroupement des 12 lits de réanimation et des 6 lits de soins continus qui donne toute sa cohérence au suivi médical et paramédical des patients accueillis
- un équipement biomédical performant avec notamment l'installation de « bras suspendus » : dispositif plafonnier qui permet une souplesse d'aménagement et d'utilisation des dispositifs médicaux. Les « bras suspendus » limitent les appareillages au sol et facilitent la rotation du lit
- un traitement d'air profondément amélioré (norme iso8)
- une architecture privilégiant une distribution de l'espace en arc de cercle pour favoriser la surveillance et la dispensation des soins (console regroupée)
- une augmentation de la surface des chambres individuelles pour permettre une installation optimale des équipements
- la création d'une chambre d'isolement avec sas pour le traitement des pathologies infectieuses intégrant un système de pression négative ou positive.



Entreprises		
Lot	Fonctions	Titulaires
N° 1	V.R.D./ G.O./ Etanchéité/ Menuiserie ext. Et métallerie	TP. BAT
N°2	Menuiserie intérieure	Bethoul L.B.
N°3	Cloison/ Faux plafond	Pougat
N°4	Revêtement sols / Peinture	Neyrat
N°5	CVC/Désenfumage/Plomberie	Forclum
N°6	Fluides médicaux	Air Liquide santé
N°7	Electricité	SPIE

Organisation	
Fonction	Titulaires
Maître d'ouvrage	C.H.A.M.
Assistant au maître d'ouvrage	A2MO
Maître d'ouvrage mandataire	AAHAJ
Maître d'œuvre d'exécution	IOSIS Centre Ouest
Coordinateur SSI	IOSIS Centre Ouest
Bureau de contrôle	Qualiconsult
Coordination SPS	Qualiconsult

G30

DOSSIER : TRAVAUX



- 5.750 m²
- 4.800.000 €
- Démarrage travaux : fév. 2010
- Fin travaux : fin 2012

Financé dans le cadre du Plan Hôpital 2012 le nouveau bâtiment, encore identifié « G 30 » situé à gauche de l'entrée de l'hôpital constitue l'aboutissement de réorganisations devenues nécessaires pour, à la fois, étoffer l'offre de soins du CHAM et moderniser certaines installations.

Au titre de l'amélioration de l'offre de soins le premier étage accueillera 30 lits de médecine gériatrique avec 29 chambres individuelles et une chambre double, toutes dotées du confort hôtelier contemporain et des fluides médicaux. Cet étage sera accessible grâce à une passerelle (en cours d'installation) reliant le service actuel des consultations externes et le G30. Notons qu'un ascenseur basé au rez-de-chaussée permettra également l'accès au premier étage.

Tous les flux (patients, personnels, logistiques) seront concernés par cette passerelle d'une largeur de 3 mètres. L'entrée côté consultations externes sera agrandie avec une reconfiguration des boxes et de l'espace attenant.

Le déplacement des services administratifs au 2^e étage du G 30 permettra une extension des consultations externes et d'autres fonctionnalités à l'étude.



Le rez-de-chaussée offre une évolution remarquable du service de stérilisation qui pourra bénéficier :

- d'une centrale de traitement d'air conforme à la réglementation
- d'un équipement de dernière génération garantissant une meilleure traçabilité
- d'une augmentation du volume de DM stérilisables traités
- d'une limitation de la durée de traitement (cycles plus courts)
- d'un gain de fiabilité
- d'une cabine de lavage pour le lavage automatisé des armoires



Il comprend également la relocalisation du garage SMUR avec l'ajout d'un local NRBC permettant un accueil d'urgence en cas de catastrophe bactériologique.

Cette relocalisation ouvre des perspectives de restructuration des urgences par la libération des locaux des garages SMUR actuels.

Enfin une réserve foncière d'environ 500 m² reste à affecter à l'issue des « opérations tiroirs » en cours, des choix posés par le projet médical et d'une réflexion qui se déroulera avec l'aide d'un programmiste dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur architectural.



Entreprises		
Lot	Fonctions	Titulaires
N° 1	Gros oeuvre	TP. BAT
N°2	Ossature métallique	Normacadre
N°3	Étanchéité	SMAC
N°4	Traitement de façades	Batex
N°5	Menuiserie extérieures	Sud métallerie
N°6	Serrurerie	Setsa turcry
N°7	Cloisons doublages faux plafonds	Tatangelo-Bidet
N°8	Menuiseries intérieures	Bethoul LB
N°9	Revêtement intérieur : peinture	Neyrat
N°10	Revêtement intérieur : sol	Roggiani
N°11	VRD	Eurovia
N°12	Chauffage/ventilatio/climatisation	H. Thermique préfabrication
N°13	Plomberie sanitaire	Gâtinaise
N°14	Fluides médicaux	Techn. Méd. Centre
N°15	Electricité courants forts et faibles	SPIE
N°16	Ascenseurs	CFA

Organisation	
Fonction	Titulaires
Maître d'ouvrage	C.H.A.M.
Assistant au maître d'ouvrage	AZMO
Maître d'œuvre	Bartolo-Villemard
Maîtrise d'œuvre exécution	Roger Elbaz
Maître d'œuvre	Betom
Pilotage	Ouest coordination
Bureau de contrôle	APAVE
Coordination SPS	Qualiconsult

LE SERVICE CENTRAL TRANSPORT PATIENT : SCTP

Le Service Central Transport Patient a été créé en septembre 2003. La création de ce service avait pour objectif **de retirer cette activité au personnel des unités dédiées aux soins** et instaurer une harmonisation dans l'organisation des transports des patients sur le CHAM.

Composition de l'équipe :

A ce jour le service est composé de :

- 1 Cadre de santé à 20% : **Marine RENARD**

- 13 Brancardiers :	Eric CATEL	Stéphane BEN ABED
	Philippe SERRANO	Sylvain COMAILLE
	Oliver BRASSEUR	Cédric POINTEAU
	William GUET	Francis DAGUEBERT
	Yannick VOLLE	Nathan DESEQUELLES
	Didier MAURY	Anthony VITERBO
	Rodrigue PASTEL	

- 1 Régulatrice : **Nadine FETISSOF**

- 1 Agent de Funérarium : **Philippe FOUCHET**

Localisation du service :

Le SCTP est localisé au **niveau 0**, en face de la réanimation.

Horaires de fonctionnement du service :

Le SCTP est ouvert de **8h à 20h** du lundi au dimanche.

Les agents du service ont des horaires de travail permettant de répondre aux pics d'activités journaliers.



Activité du service :

Le SCTP organise et assure le déplacement des patients à l'intérieur du CHAM, d'un service à un autre.

Ces déplacements sont **programmés** à partir des demandes formulées via **LOTUS** ou réalisés sur demande téléphonique auprès de la régulatrice en cas de demande urgente.

Missions réalisées :

Le SCTP répond aux demandes formulées par toutes les unités de soins :

- 1) Transfert des patients d'un service à un autre (Chirurgies, Médecines, Obstétrique) et depuis le 4 avril 2011 transfert des patients du service des Urgences aux Services de Soins.
- 2) Transfert des patients d'une unité de soin pour :
 - le Bloc Opératoire
 - l'Imagerie Médicale et le Centre de Médecine Nucléaire
 - les Consultations Externes
 - le Plateau Technique de Cardiologie
 - le Centre de dialyse
 - et depuis le 3 octobre 2011 le service d'IRM par l'intermédiaire de la galerie nouvellement ouverte.
- 3) Activité funéraire :

En l'absence de l'agent du funérarium, les agents du SCTP assurent également :

- Les transports de corps des unités de soins au funérarium
- L'activité globale funéraire (détaillée dans le chapitre spécifique «Activité funéraire »)

Le rôle de l'agent du SCTP :

Avant chaque transport, l'agent du SCTP **vérifie l'identité du patient**. Il informe l'équipe soignante du départ et du retour du patient.

Pendant le transport, il assure une communication avec le patient, l'informe, le réconforte et veille à sa sécurité.

Il est responsable du dossier médical du patient et veille au respect du secret professionnel auquel il est soumis.

L'agent du SCTP est un professionnel de santé qui participe à la continuité des soins, à la qualité de prise en charge des patients et à leur sécurité.



Procédure à respecter par les unités de soins lors d'une demande de transport auprès du SCTP :

- La demande est formulée de **préférence** par LOTUS ou **exceptionnellement** par téléphone auprès de la régulatrice au poste 9443.
- Le service doit indiquer toute consigne particulière relative au patient et transmettre un maximum d'informations le concernant, en particulier le mode de transport souhaité (fauteuil ou lit) ainsi que la nécessité ou non de l'oxygénothérapie pendant le transfert.
- Le patient doit être prêt 15 minutes avant l'heure du rendez-vous.
- Le dossier de soins doit être prêt et localisé à **un endroit identifié et connu du SCTP**.
- En cas d'annulation de rendez-vous, le SCTP doit en être informé rapidement.
- Il en est de même en cas de sortie ou décès des patients.

Le poste de REGULATEUR :

L'activité du régulateur, assurée par **Nadine FETISSOF**, est primordiale dans l'organisation de l'activité journalière du SCTP.

En son absence, l'activité de régulation est assurée, soit par Philippe FOUCHET, selon son activité au funérarium, soit par les membres de l'équipe SCTP.



Rôle du régulateur :

- Organise l'activité journalière de transport des patients
- Réceptionne et régule toutes les demandes formulées
- Attribue les missions aux agents du SCTP
- Veille au bon déroulement des missions demandées
- Réalise la traçabilité des missions effectuées
- Participe à l'élaboration des statistiques d'activité du service

Activité Journalière du SCTP :

Le nombre de missions réalisées par l'équipe du SCTP est en **moyenne de 180 par jour**.

Un agent peut parcourir, selon l'activité, jusqu'à **17 km par jour**.

Une bonne condition physique s'impose !!

L'équipe du SCTP s'efforce de répondre au mieux aux demandes en faisant preuve de beaucoup de réactivité, de dynamisme et en assurant un travail en collaboration avec les équipes de soins et les services prestataires.



Marine RENARD et l'équipe SCTP

Activité Funéraire :

La chambre Mortuaire est ouverte de **8h30 à 20h**.

Philippe FOUCHET en assure le fonctionnement de **8h30 à 16h** et, en son absence, l'activité est reprise par un membre de l'équipe SCTP.

Les missions assurées :

- Transport des corps des services de soins à la chambre mortuaire.
- Habillage des corps (s'il n'a pas pu être réalisé par l'équipe de soins).
- Toilettage mortuaire (si n'a pas pu être réalisé par l'équipe de soins).
- Organisation et planification des soins de conservation (thanatopraxie) avec les entreprises de pompes funèbres.
- Accueil des familles et présentation des corps.
- Organisation des mises en bière et des transports de corps avec les pompes funèbres.
- Organisation des cérémonies demandées par les familles dans le respect des religions.
- Organisation des transports de fœtus, des transports de corps pour la faculté de Tours (don du corps à la science).
- Gestion des pièces anatomiques.
- Traçabilité de toute l'activité du secteur.

L'agent de la chambre mortuaire est à l'écoute des familles endeuillées et peut lui donner des conseils pour la prise en charge du parent défunt.

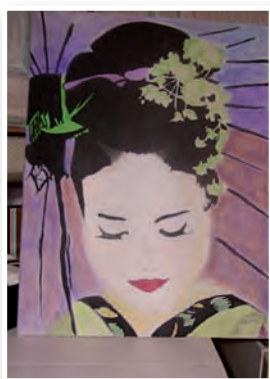
Le choix de l'entreprise funéraire appartient exclusivement aux familles.

L'HÔPITAL A DU TALENT... ÉDITION 2011

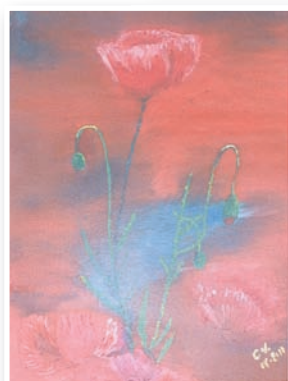
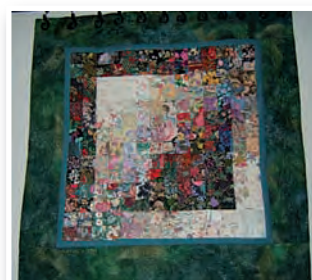
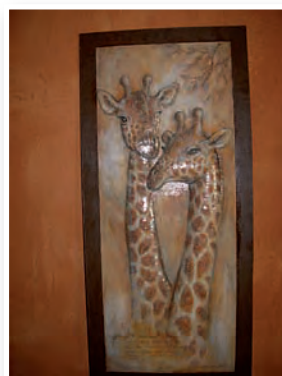
L'exposition des arts créatifs des personnels du CHAM avait rencontré un réel succès l'an passé et a encouragé la cellule communication à réitérer cette expérience.

L'invitation a donc été lancée et rattrapée par des exposants de la première heure : Bernadette BERTHEAU du service Pédiatrie, Isabelle DORARD du service Soins de Suite et de Réadaptation, Patricia LE GALLOU de Pédiatrie, Geneviève CHEVALLIER des Urgences Réanimation Imagerie Médicale et Anesthésiologie, Bernard JACZINE Ingénieur bâtiment retraité, Michel AUGEREAU du service

Soins de Suite et de Réadaptation. De nouveaux talents les ont rejoint : Anne DELENTE du service de Pédiatrie, Corinne DELIONNET du service de Médecine D, Tahera DELAYE du service de Médecine B, Monique LALMI du service Soins de Suite et de Réadaptation et Catherine GILET du service LOIRESTDIAB.



Des techniques très différentes de celles utilisées jusqu'alors : aquarelle, fusain, pastel, huile, patchwork, argile, scrapbooking ; l'art Manga (Anne DELENTE), la dentelle (Catherine GILET), et le relief (Isabelle DORARD) firent une apparition très remarquée.



Lors du vernissage, ils ont pu échanger avec les personnalités présentes sur leurs créations et tous furent salués notamment par Mme PARÉ Présidente du Conseil de surveillance et M. DUPATY Maire d'Amilly.

Ces passionnés ont partagé le temps d'une semaine, leur art avec le public et les personnels du CHAM. Tous ravis de pouvoir découvrir ces talents qui donnent de très belles couleurs à l'Hôpital.

Marie-France BENMALEK - Chargée de communication